

# **Acte de cession de parts**

**12M Consulting**

**EURL**

**Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée**

**Au Capital de 1000 €, divisé en 1000 Parts de 1 €**

**180 Avenue du Prado**

**13008 Marseille**

**SIREN: 904 664 794 RCS Marseille**

**Monsieur Anis BEN ALI**, né le 10 juins 1983 à SILIANA (TUNISIE), demeurant 424 Rue Paradis 13008 MARSEILLE, de nationalité tunisienne, célibataire.

***Dénommé, ci-après, " le cédant",***

**Monsieur ALI BEN ALI**, né le 01 Septembre 1979 à SILIANA (TUNISIE), demeurant 2 Rue Mohamed Bardra Midoun Jerba Tunisie, de nationalité tunisienne, célibataire.

***Dénommé, ci-après, " l'acquéreur "***

Ont, préalablement à la cession des actions, objet des présentes, exposé ce qui suit:

**12M Consulting** dont le siège social est situé : **180 AVENUE DU PRADO, 13008 MARSEILLE**

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre : **904 664 794**

La durée de la société est de 99 années, à compter **du 15/10/2021**.

Le capital social est divisé en **1000 Parts sociales, de 1 euros chacune, numérotées de 01 à 1000**.

Ce capital social est réparti de la façon suivante:

- **Monsieur Anis BEN ALI**, à concurrence de **1000 Parts**, Numérotées de 1 à 1000.

Soit au total

**1000 Parts.**

Le soussignée ont procédé à la cession des actions, objet du présent acte :

#### **Article1-Cession d'actions**

**Monsieur Anis BEN ALI**, cède et transfère sous les garanties ordinaires et de droit, à **Monsieur Ali BEN ALI** qui les accepte, les 1000 Parts de 1 euros chacune de valeur nominale, numérotées de 1 à 1000 qu'elle possède dans la société.

#### **Article2- Prix**

La présente cession est consentie et acceptée par les parties moyennant le prix principal de **1 Euros**, que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire et dont il lui donne quittance.

#### **Article3-Agrément**

Aux termes de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du **1 Septembre 2024**, la présente cession a été autorisée.

#### **Article4-Propriété**

L'acquéreur devient propriétaire, à compter de ce jour, des actions ci-dessus mentionnées, et de tous les droits et obligations qui y sont attachés

Il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours, qui pourrait être attribuée aux dites actions.

L'acquéreur reconnaît et accepte avoir reçu du cédant une copie des statuts de la société et en avoir pris connaissance.

#### **Article 5-Déclaration de l'acquéreur**

L'acquéreur déclare et reconnaît qu'il a visé aujourd'hui même les livres tenu par le cédant et les états actifs passifs de la société.

#### **Article 6-Déclaration pour l'enregistrement**

Pour la perception des droits d'enregistrement, le cédant déclare que les actions cédées lui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire et en nature lors de la création de la société en date **du 15/10/2021** et qu'elles n'assurent pas **la jouissance de droits immobiliers**.

Le cédant précise que la présente cession n'entraîne pas la dissolution de la société.

#### **Article 7-Opposabilité**

Conformément à la loi, le présent acte sera rendu opposable à la société par le dépôt au siège social d'un original de l'acte contre remise par la présidente d'une attestation de ce dépôt.

#### **Article 8- Dispositions fiscales**

Tous droits et taxes relatives aux présentes incomberont à l'acquéreur, à l'exception de l'impôt sur la plus-value de cession des droits sociaux qui incombera au cédant (article 160 CGI).

#### **Article 9- Frais**

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite seront supportés par l'acquéreur.

**Article 10-Domicile**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège et demeuresus-indiqués.

Fait à MARSEILLE, le 01 Septembre 2024 En 3 exemplaires

Signature des parties

**Monsieur Anis BEN ALI**

**Monsieur Ali BEN ALI**